VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ATTENTION!

Chercheurs de résidences, Placeurs, Laitiers et Spéculateurs

NOUS VENDRONS

Jeudi, 23 Avril, à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

12

lots de terre dans le troisième district qui s'améliore toujours. Vous serez sûr et certain de faire de grands profits dans peu de temps.

Nous vous conseillons de profiter de cette vente, car ces lots seront vendus au dernier et plus haut enchérisseur. Les titres sont garantis on pas de vente.

Les lots sont comme suit, à savoir:

Rues Claiborne, Caffin, Flood et Derbigny.
Rues Robertson, Villeré Flood et Andry.
Rues Claiborne, Robertson, Charbonnet et Jaudon.
Rues Derbigny, Solidelle, Jaudon et Caffin.
Rue Derbigny, Solidelle, Flood et borné par la rue Andry.
Rues Claiborne, Robertson, Caffin et Flood.
Rues Claiborne, Robertson, Flood et borné par la rue Andry.
Rues Claiborne, Derbigny, Caffin et Janior.
Rues Claiborne, Robertson, Jaudon et Caffin.
Rue Derbigny, Solidelle, Caffin et Flood.
Rues Claiborne, Derbigny, Flood et borné par la rue Andry.
Rues Claiborne, Derbigny, Andry et borné par la rue Flood.

Tous des susdits lots situés dans une localité qui s'améliore rapidement. (Voyez les plans à la Bourse d'Encan.)

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, un an, 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, et toutes les clauses usuelles de sécurité

Un dépôt de dix (10) pour cent pour lier la vente et l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Encanteurs.
21 avril—21 à date No 832 rue Commune.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE

ET 706 RUE STE-ANNE,

Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE.

No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Angand.

No 51,621—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 802 Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1903, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 90, borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, lequel lot est désigné par les lettres A et B sur un croquis de D. E. Seghers, voyer, daté le 14 avril 1903, et mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, 50 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, et 44 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage en briques et en bois ayant hall sur le côté, aussi galerie sur le côté, salon, deux chambres à coucher, cuisine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, lieux d'aisance, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Loué $20 par mois.

Etant la portion la plus près de la rue Bourbon de la propriété acquise de J. L. O. Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avril 26 1886, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, page 867.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par lien et privilège et hypothèque spéciale de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; les acquéreurs d'assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et de transférer les polices au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et avoir droit aux loyers seulement du jour où se passera l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres d'internal revenu.

Jérôme Meunier, Charles F. Claiborne, avocats.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 20

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages

En briques et bois bien située et bien construite,

1742 rue Clio,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio, entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie etc., cour pavée, citerne, hangar, etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Carondelet, Erato et Baronne, désigné par le No 3 dudit îlet, sur un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, voyers, le 24me jour de janvier 1954, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 26 pieds de face à la rue Clio, sur 93 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur, commune au dit lot et autres.

La maison est en bon état, à proximité d'écoles, églises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1903 et devant payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles, coutumières et autres de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. M. Quintero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 mars—28 29—avril 5 12 19 26 à date

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Pauline P. Jacobs

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63 403—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. F. Buck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et ses fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Cooper & Walshe, avocat. 18 av—18 22 27

Succession de Mme Cécile Blanchin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 70 182—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. B. Richardson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. N. R. Trist avocat. 14 av—14 18 23

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMEMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Receveur de la New South Building and Loan Association, demandant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquel ce deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Dneln et Industrie, désignés comme lots 20 à 26 inclusivement, mesurant ensemble 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds.

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 283, borné par les rues Claude, Montegut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chispella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'îlet No 348; le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quanquin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en cette ville, le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyel, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit îlet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M Jung, passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Memoranda: Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus Louée comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Rempart.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Rempart.

4° La propriété ci dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2067-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2061-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste résidence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite a des améliorations là-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci dessus neuvièmement décrite a des améliorations là-dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4017 rue Howard.

Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien ne vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit caractère; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés issus régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire, et spécialement au décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire; chacune des dites portions des propriétés en jeu ci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer et assumer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à l'importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, receveur, en comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire, dans cette Cour un rapport de la vente ou des ventes, et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra encourir un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs pardevant un notaire public dûment qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs au plus de leurs enchères

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

respectives; et à l'exécution du dit acte notarié à un acte de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs devront compléter son ou leurs achats en payant ou délivrant au receveur la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur la valeur de cela et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférées et sera investi avec et aura possession et jouissance de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.
5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lehmant, femme de Bernard J. Eelmke, No 69,455 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 avril, à midi, la propriété foncière ci après: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à cela appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Prieur; ledit lot est désigné par le numéro "sept" sur un plan Lait pardindore & Fréneaux, daté le 3 décembre 1866; ledit lot mesurant 29' 10" 4''' de face à la rue Roman, 117' 7'' de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital et 106' 2'' sur la gauche de la ligne laquelle sépare le lot "sept", et 31' 1'' de largeur dans le fond, ainsi, au même moment et endroit, un lot d'effets mobiliers (incluant un piano), d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo. Colonio, notaire, et faisant un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions—Pour les effets mobiliers comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur et courtier en Propriétés Foncières et Place neuve, 308 rue Baronne.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR

A Alger, dans le Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances situés dans le faubourg Davergé, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'îlet No vingt deux (22), maintenant No six, compris entre les rues Bonny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bonny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875, livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situées dans le cinquième district de cette ville, désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'îlet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton, Diana (autrefois Decatur), Belleville, autrefois Chestnut, et Vallette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville (autrefois Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds chacun; le lot No cinq à la même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds dix pouces et six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883, livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana, (autrefois Decatur) Elmire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4. Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante et un, borné par les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Homer et Newton; lesdits lots sont désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix; lesdits lots cinq, six, sept, huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, le lot numéro dix formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue Newton, entre lignes parallèles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, livre 137, folio 363.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garanties par lesdits lieux et privilèges de vendeur; les taxes de l'année 1903 devant être assumées par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

N. B. Au même endroit et à la même date, je vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré, consistant en meubles et matériaux de buvette appartenant à la succession.

Conditions—Comptant.

Wm H. Seymour, avocat, 612 rue Iberville.
5 av—5 12 19 26 à date.

AVIS AUX CREANCIERS.

Art Material and Photo Supply Co.

Ltd en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,560 —Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les six jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. E. Rivoire et Eugène Antoine, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Richard & Vidrine, avocats.
14 avril—14 19 23

In re Liquidation Gessner Hook Shop Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 388—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thos F. Gessner et William Hogan, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Hubert M. Amiey, avocat.
14 avril — 14 18 23

Succession de Carl C. A. Kurbs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,340—Division B. — Attendu que John Baehr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl C. A. Kurbs, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Joseph Sinai, avocat.
17 avril—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots À Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligibilement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

-vs-

George Wilson et als.

No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 21 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3338 rue Tchoupitoulas, au coin sud est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la paroisse de Jefferson; lequel dit lot formant l'encoignure d'en la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz) et mesurant 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits de bâture et de terre rapportés à l'avenir, étant situé dans l'îlet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wiltz) et la rue Toledan et le fleuve Mississippi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant"—offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerte et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par des propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspective par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve, lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 64, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie, à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4° Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu au dit lot No 25, et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces, de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22, contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue St André, le séparant du lot No 21, et sur l'autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de la dernière angle droit sur une ligne s'étendant de la dernière rue St André une distance de 4 pieds 1 pouce et 6 lignes, de la dernière angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1922 et 1924 rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 43 pieds 7 pouces plus ou moins, communs à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1|2 pied de ladite allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds; 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie, et commune audit lot et au lot contigu No 21 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20.) Loué au taux de $240 par an.

8° Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins communs à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Loué au taux de $192 par an.

9° Le cottage double en bois à un étage Nos 1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 18 contigu au lot No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Chippewa 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de chaque côté du dit lot de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds plus ou moins (1 1|2 pieds de chacune des dites allées communes appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16, et mesurant d'après ledit plan 32 pieds et 7 lignes de face à